

**OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ(E) À LA VOIRIE, AUX LOISIRS ET À L'ENTRETIEN
POSTE TEMPORAIRE – REMPLACEMENT**

La Municipalité de Pointe-Calumet est à la recherche d'une personne dynamique, polyvalente et débrouillarde pour pourvoir un poste temporaire de préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien, dans le cadre d'un remplacement.

Sous la supervision du directeur des travaux publics et du chef d'équipe, la personne titulaire du poste participe à l'entretien général des terrains, des espaces verts, des bâtiments, des infrastructures et des équipements municipaux. Elle contribue ainsi à maintenir un environnement propre, sécuritaire et accueillant pour les citoyens.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Effectuer la taille, l'élagage léger et le ramassage des branches;
- Installer, entretenir et réparer la signalisation municipale;
- Effectuer le nettoyage et l'entretien régulier des terrains, des parcs et des espaces publics municipaux;
- Procéder à la tonte des pelouses et à l'entretien des espaces verts;
- Effectuer divers travaux d'entretien et de réparation mineure dans les bâtiments municipaux;
- Vider les poubelles et assurer la propreté des différents sites municipaux;
- Participer à l'installation, à l'entretien et au rangement des équipements récréatifs et des installations de loisirs;
- Effectuer des petites opérations de déneigement;
- Déneigé autour des bâtiments municipaux.
- Participer à la préparation des patinoires;
- Effectuer toute autre tâche connexe demandée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Posséder une expérience pertinente dans l'utilisation d'outils mécaniques, d'équipements motorisés et de matériel d'entretien;
- Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et d'initiative;
- Avoir le sens des responsabilités et démontrer une bonne capacité à travailler en équipe;
- Posséder une bonne capacité physique et être apte à effectuer des travaux manuels à l'extérieur, dans diverses conditions météorologiques;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3 (un atout).

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Statut : Poste temporaire de remplacement avec une fin indéterminée.
- Entrée en fonction : Dès que possible;
- Horaire : De jour, du lundi au vendredi;
 - Du lundi au jeudi : de 7 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30;
 - Le vendredi : de 7 h à 12 h;
- Rémunération : Selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
- Lieu de travail : Municipalité de Pointe-Calumet.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le mercredi 28 octobre 2026, par courriel, aux coordonnées suivantes :

Marc Jossart

Directeur des travaux publics
Municipalité de Pointe-Calumet
300, avenue Basile-Routhier
Pointe-Calumet (Québec) J0N 1G0
Courriel : greffe@pointe-calumet.ca

La Municipalité de Pointe-Calumet remercie toutes les personnes qui soumettront leur candidature. Toutefois, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

La Municipalité souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi.